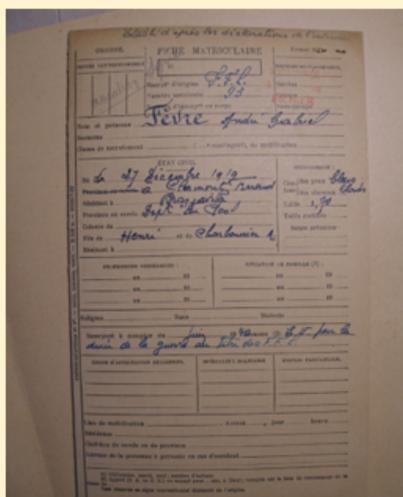


Reconstituer le parcours d'un Français Libre à travers les fonds d'archives

Les chercheurs et les descendants désireux de reconstituer le parcours d'un Français Libre sont souvent bien en peine de savoir où chercher, parmi les diverses institutions dépositaires d'archives et dans les fonds qu'elles conservent. De ce point de vue, l'opuscule *Retracer le parcours d'un résistant : Guide d'orientation dans les fonds d'archives*, publié par Fabrice Bourrée chez Archives & Culture en 2020, s'est avéré un outil particulièrement utile et bien conçu. À sa suite, nous proposons au lecteur un bref récapitulatif des principaux fonds à notre disposition afin de reconstituer le parcours d'un Français Libre.

Les principaux fonds publics

La première source d'informations, lorsque l'on désire établir le service des volontaires engagés dans les Forces françaises libres entre juin 1940 et juillet 1943, est le Service historique de la Défense (SHD), au château de Vincennes. Là sont conservés, dans la sous-série GR 16 P, les dossiers d'homologation des Français Libres constitués par l'Organe central des Forces françaises libres de 1945 à 1953, puis par le 6^e bureau de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT), également connu sous le vocable de « bureau Résistance ». Toutefois, la documentation ne se limite pas aux seules sources d'après-guerre. Le SHD dispose également, dans la sous-série GR 28 P 2, de dossiers individuels de volontaires ayant rejoint Londres pour s'engager dans la France Libre et interrogés, à partir de 1941, par la section contre-espionnage du BCRA. Dans un même ordre d'idées, l'état-major des FAFL a produit un certain nombre de registres, de fiches et de dossiers : trois registres d'immatriculation aux FAFL, des fiches personnelles des aviateurs passés par le camp d'Odiham en 1940-1941 (AI 4 D 56) ; fichiers alphabétiques des disparus et des prisonniers en 1940-1941 (AI D 19 530 à 19 547) ; dossiers relatifs aux personnels des forces aériennes françaises en Grande-Bretagne portés disparus en opérations entre 1944 et 1946 (AI 4 D 19 443 à 19 452) ; enfin, fiches individuelles de 2 769 personnels des FAFL (AI 6 P 39 874 à 39 879)¹. De même, l'état-major des FNFL a constitué des fonds importants regroupés dans les sous-séries MV TTC, MV CC⁸ et MV CC⁹. Aux cotes MV TTC 021 à 025 sont conser-



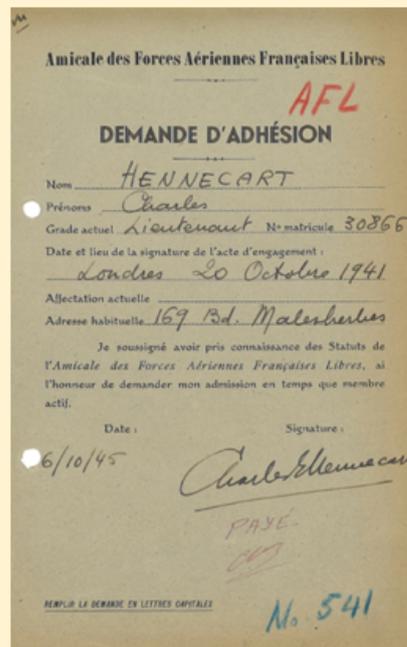
Fiche matriculaire d'André Fèvre conservée dans son dossier GR 16 P (cliché Sylvain Cornil-Frerrot, coll. Service historique de la Défense).

vées les fiches de renseignement nominatives des équipages des FNFL. Dans la sous-série MV CC⁸ figurent les archives du bureau central de l'état civil des marins qui permettent de recenser les marins décédés, blessés ou déportés entre 1940 et 1944 (MV CC⁸ 12-15), les mariages (MV CC⁸ 16 à 22 et 63) et les évasions de France (MV CC⁸ 24). Les dossiers 45 CC 140 à 146 regroupent par ordre alphabétique les attestations de service. La sous-série MV CC⁹ recueille les archives du bureau des décorations de la Marine. 13 403 dossiers y sont conservés. On y trouve des informations sur l'attribution de la médaille coloniale, de la médaille de la Résistance française, de la croix de guerre, de la médaille de la France libérée, de la croix du combattant volontaire, ainsi que sur des citations et des décorations étrangères. Enfin, la sous-série MV CC7 4^e moderne regroupe les dossiers individuels des officiers des FNFL.

Au-delà de ces sources internes à la France Libre, il est possible de puiser dans les dossiers individuels d'officiers généraux, supérieurs et subalternes de l'armée de terre et de la gendarmerie, dans la sous-série GR 8 YE pour les années 1940-1960². De même, la sous-série AI 1 P regroupe les dossiers des officiers et sous-officiers de l'armée de l'air de 1933 à 2012.

La Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC) du SHD, installée à Caen, comprend, quant à elle, les dossiers des militaires morts pendant la Seconde Guerre mondiale, des fusillés au Mont Valérien et des déportés morts en déportation (pour les agents de réseaux) dans la sous-série AC 21 P³.

Le Centre des archives du personnel militaire (CAPM), sis caserne Bernadotte, à Pau, conserve le dossier militaire des hommes du personnel dégagé des obligations du service militaire (hommes de troupe et sous-officiers) depuis moins de cent ans, celui du personnel féminin, des ressortissants des anciens protectorats et colonies français et des étrangers engagés sous commandement français, ainsi que le fichier des citations militaires. En ce qui concerne le personnel né avant 1921, les registres matricules militaires ont été versés dans les fonds des archives départementales du lieu où le conscrit s'est fait recenser auprès des autorités militaires à l'âge de 20 ans, y compris les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion). Pour leur part, les Archives nationales d'outre-mer conservent les registres des personnes de



Fiche d'admission à l'Amicale des FAFL de Charles Hennecart (coll. Fondation de la France Libre).

1 Ce dernier fonds a fait l'objet d'une numérisation. Il est accessible sur le site Mémoire des hommes (www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr).

2 Les cotes sont accessibles depuis trois répertoires alphabétiques disponibles au format PDF sur le site du SHD (www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/ark/138339).

3 Les cotes sont disponibles sur le site Mémoire des hommes.

4 AN, 382 AP 54, dossier 3 : « personnel du commissariat à la Justice et à l'Instruction publique », dossier « André Gros ».

5 AN, 382 AP 54, dossier 3 : « personnel du commissariat à la Justice et à l'Instruction publique », dossier « Louis Gros ».

citoyenneté française recrutées dans les colonies. Les registres de recrutement des citoyens français des protectorats (Maroc et Tunisie) sont au Centre des archives diplomatiques, à Nantes. Dans les fonds des Archives départementales de La Réunion figurent également des registres de recrutement aux Comores et à Madagascar. Enfin, les registres de recrutement des citoyens français en Indochine sont conservés par les Archives de Paris.

En ce qui concerne les marins, on peut s'appuyer sur les registres matricules et les rôles d'équipages provenant des fonds de l'administration chargée de l'inscription maritime. Les fonds des quartiers et des syndicats, qui constituaient les circonscriptions administratives de base, sont conservés dans la série P des antennes portuaires (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon) du SHD, dans certains services d'archives départementales, voire, pour les matricules et les rôles les plus récents, à l'établissement national des invalides de la marine, à Paimpol⁴. Durant le cours de leur engagement, nombre de Français Libres ont subi une blessure ou une maladie qui les a contraints à faire un séjour plus ou moins prolongé dans un hôpital. S'ils furent souvent pris en charge dans des hôpitaux britanniques ou américains, certains passèrent par les services de santé de l'armée française, parfois après-guerre, à la suite de l'attribution d'une pension d'invalidité. Dans ce cas, il convient de consulter le Service des archives médicales et hospitalières de l'armée (SAMHA), installé à Limoges, qui conserve les registres et les dossiers individuels des patients admis dans les hôpitaux militaires et dans les salles militaires des hôpitaux civils. Ceux-ci incluent les formations hospitalières sur les théâtres d'opérations et dans les pays occupés, les formations hospitalières de l'arrière et les centres de libération des prisonniers de guerre.

Le choix de rallier la France Libre impliquait, de la part des volontaires, une prise de risque vis-à-vis non seulement de l'ennemi, qu'il fût allemand, italien ou japonais, mais aussi des autorités françaises. Pour les militaires qui s'étaient engagés dans les Forces françaises libres, cela donna lieu le plus souvent à un jugement par contumace, devant un tribunal militaire compétent en zone Sud ou en Afrique du Nord. D'aucuns passèrent devant la cour martiale de Gannat, créée en septembre 1940. Dans tous les cas, ces documents sont conservés au Dépôt central d'archives de la justice militaire, sis

au Blanc (Indre). Celui-ci conserve également les archives de la justice militaire des Forces françaises libres, qu'il s'agisse des juridictions ayant siégé aux Armées ou des juridictions maritimes.

Dans son étude sur la sociologie des Français Libres, Jean-François Muracciole estime approximativement à 3 000 le nombre d'étrangers engagés dans les Forces françaises libres. À ce nombre, il convient d'ajouter les Français d'origine étrangère. Les dossiers de naturalisation allant de 1803 à 1973 sont conservés aux Archives nationales, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, et librement accessibles. Pendant la guerre, le commissariat à la Justice de la France Libre ouvrit lui-même, entre septembre 1940 et avril 1945, un registre de nationalité sur lequel s'inscrivirent des Français Libres d'origine étrangère qui demandaient confirmation de leur naturalisation, dans un contexte où les mesures de Vichy en matière de nationalité remettaient en cause la loi de 1927, mais aussi des étrangers – Français Libres ou épouses de Français Libres – dont on s'engageait à étudier en priorité leur demande de naturalisation après la guerre.



Fiche d'admission à l'Amicale des anciens parachutistes et des anciens commandos de la France Libre de Gilbert Paumier (coll. Fondation de la France Libre).

Ces trois registres sont conservés aux Archives nationales et ont fait l'objet d'une numérisation⁵.

Les fonds associatifs

La Fondation de la France Libre conserve dans son centre de documentation et de

recherches un certain nombre d'archives d'origine associative qui peuvent renseigner sur le parcours d'un Français Libre. Les fiches d'admission à l'Association des Français Libres comprennent un certain nombre d'indications personnelles : nom, prénom, pseudonyme, date et lieu de naissance et d'engagement dans la France Libre, études, profession d'avant et d'après-guerre, langues parlées, unités, campagnes, blessures, décorations. De ce point de vue, les fiches de l'Amicale des FAFL et les cartes du fichier général des adhérents de l'Amicale des anciens de la 1^{re} DFL se révèlent plus succinctes, même si une confrontation, chaque fois qu'elle est possible, peut s'avérer intéressante. Seules les fiches de l'Amicale des anciens parachutistes et des anciens commandos de la France Libre prévoient une photographie d'identité, très utile aujourd'hui pour identifier les anonymes.

Soumises à la commission d'admission de l'association, les demandes d'adhésion pouvaient faire l'objet, le cas échéant, d'une vérification dans les dossiers d'homologation des Français Libres, constitués par l'Organe central des Forces françaises libres de 1945 à 1953, puis conservés par le 6^e bureau de la DPMAT. En quelques rares occasions, une photographie d'identité, des pièces justificatives ou une note annexée accompagnent la fiche d'admission de l'AFAL, elle-même complétée avec plus ou moins de précision par leur auteur, qu'il s'agisse de l'ancien Français Libre lui-même, d'un parent quand il est mort ou d'un secrétaire de section. C'est le cas notamment pour la fiche de Georges Harcavi-Darzacq, enseigne de vaisseau de 1^{re} classe, né à Vyborg, dans l'Empire russe, le 4 mars 1898 et naturalisé français. Dans la « note sur les travaux de M. Georges Harcavi, ingénieur », on peut lire :

« M. Georges Harcavi est spécialisé dans l'étude technique, économique et statistique des problèmes de transports terrestres, maritimes et aériens.

Il a été chargé, depuis la guerre 1914-1918, de missions d'études, d'abord par le président du Comité Interallié des Garanties (Commission Interalliée des Réparations) à Berlin, puis en Haute-Silésie, ensuite auprès des grandes administrations en France, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne.

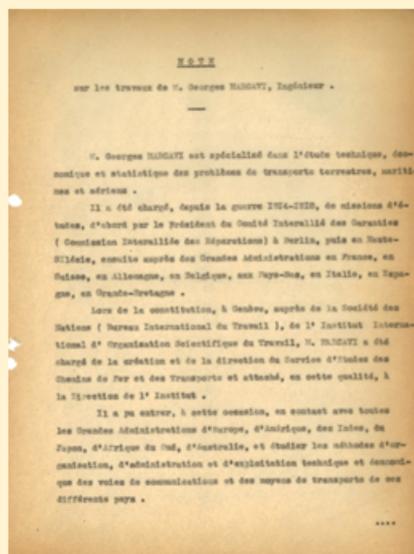
Lors de la constitution, à Genève, auprès de la Société des Nations (Bureau International du Travail), de l'Institut International d'Organisation Scientifique du Travail,

4 Le lieu de conservation des archives peut être déterminé en fonction du département dont relèvent les quartiers. Alpes-Maritimes : Toulon, mais la quasi-totalité est consultable sur microfilm aux archives départementales (AD) des Alpes-Maritimes ; Aude : Toulon ; Bouches-du-Rhône : Toulon ; Calvados : AD du Calvados ; Charente-Maritime : Rochefort ; Corse : AD de la Haute-Corse ; Côtes d'Armor : Brest ; Finistère : Brest, mais le SHD Marine Lorient pour le quartier de Concarneau ; Gironde : AD de Gironde et Rochefort ; Hérault : Toulon ; Ille-et-Vilaine : AD d'Ille-et-Vilaine, mais Brest pour les quartiers de Saint-Malo et de Dinan avant 1789 et Lorient pour le quartier de Redon ; Landes : Rochefort ; Loire-Atlantique : AD de Loire-Atlantique ; Manche : Cherbourg ; Morbihan : Lorient pour les archives antérieures à 1940 et AD du Morbihan pour les archives postérieures à 1940 ; Nord : Cherbourg ; Pas-de-Calais : Cherbourg ; Pyrénées-Atlantiques : Rochefort ; Pyrénées-Orientales : Toulon ; Seine-Maritime : Cherbourg pour les quartiers de Dieppe et Fécamp, mais les AD de Seine-Maritime pour les quartiers du Havre et de Rouen ; Somme : Cherbourg ; Var : Toulon ; Vendée : Rochefort.

5 On peut accéder à la version numérisée de ces registres depuis le site : www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr.

M. Harcavi a été chargé de la création et de la direction du Service d'Études des Chemins de Fer et des Transports et attaché, en cette qualité, à la direction de l'Institut.

Il a pu entrer, à cette occasion, en contact avec toutes les grandes administrations d'Europe, d'Amérique, des Indes, du Japon, d'Afrique du Sud, d'Australie, et étudier les méthodes d'organisation, d'administration et d'exploitation technique et économique des voies de communications et des moyens de transports de ces différents pays.



Première page de la « note sur les travaux de M. Georges Harcavi, Ingénieur », annexée à sa fiche de demande d'admission à l'AFL (coll. Fondation de la France Libre).

Il a pu également poursuivre l'étude sur le régime juridique politique et économique, et celle sur l'organisation technique, administrative et financière des moyens de transports et de leur coordination en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche, en Pologne, en Espagne, en Amérique latine, aux États-Unis, au Canada.

En 1922-1923, il a été chargé des études et de la réorganisation du trafic des Houillères de Hautes-Silésie. En 1929-1931, il a été chargé des études concernant le trafic des minerais, des houilles et des cokés dans l'industrie sidérurgique.

Depuis, il a été amené à revoir les méthodes d'acheminement et de distribution des colis dans les Grands Magasins. Les Grands Moulins lui ont confié également une mission d'études sur les transports des blés, des farines et des issues.

Enfin, M. Harcavi s'est spécialisé dans l'étude et l'interprétation des statistiques

industrielles et commerciales, des phénomènes de conjoncture, approfondissant, en particulier, les méthodes de prévision économique et financière.

Engagé volontaire à deux reprises successives, d'abord en septembre 1939, dans la Marine nationale, ensuite dans les Forces navales françaises libres du général de Gaulle, M. Harcavi a passé six ans sous les drapeaux, comme officier de marine, du cadre de l'Aéronautique navale, et a été libéré en août 1946 de ses obligations militaires.

M. Harcavi est l'auteur de plusieurs notes et études, publiées dans les grandes revues techniques et économiques, en Europe et en Amérique⁶.

Ces informations ne sont pas restées sans écho. Plusieurs d'entre elles, concernant ses activités dans l'entre-deux-guerres et ses publications, figurent, presque inchangées, dans la notice biographique qui lui est consacrée dans l'*Annuaire biographique des officiers des Forces navales françaises libres*⁷.

Les fonds privés

Les fonds que nous avons parcourus jusqu'à présent sont les plus à même de répondre aux questionnements du chercheur concernant le parcours d'un Français Libre. D'autres fonds, qu'il s'agisse du fonds présidentiel Charles de Gaulle pour la période 1940-1946 ou des fonds privés de personnalités de la France Libre, peuvent également fournir d'utiles renseignements sur un certain nombre de leurs collaborateurs.

Aux Archives nationales, le fonds privé René Cassin conserve ainsi les dossiers ou des notices biographiques des membres du personnel du commissariat à l'Instruction publique et à la Justice. Ce fonds peut s'avérer particulièrement précieux dans le cadre de recherches sur le thème 2022-2023 du Concours national de la Résistance et de la Déportation, consacré à « l'École et la Résistance : des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) ».

Dans le dossier d'André Gros, on trouve ainsi une note réalisée à son arrivée de Rio de Janeiro et datée du 5 février 1943, dans laquelle on apprend qu'« âgé de 35 ans, il est le « fils du procureur général à Lyon », « agrégé de droit public depuis 1938, rattaché à la faculté d'Aix », et « professeur à Rio depuis 1939 ». Engagé volontaire dans l'armée française de novembre 1939 à octobre 1940, il « a combattu dans le 15^e bataillon de chasseurs alpins (mai-juin 1940) – une blessure – deux citations – une proposition pour la Légion d'honneur ». De retour au Brésil, il « a envoyé son adhésion à la France Libre le 10 novembre 1940 et est resté à Rio,

sur les instructions du professeur Cassin, qui l'a appelé à Londres à la fin de 1942 ». C'est alors qu'il « a signé à Rio son engagement militaire ». En ce qui concerne sa situation familiale, le document nous apprend qu'il s'est « marié en France à une demoiselle brésilienne » et qu'il a « un enfant, tous deux restés au Brésil ».

Ce dossier comprend également un curriculum vitae dans lequel il est indiqué qu'André Gros, « né le 19 mai 1908 à Douai », dans le Nord, obtient un baccalauréat ès lettres à Paris en 1925, puis une licence en droit, avec la mention très bien, à la faculté de Lyon en 1928. Après un an de service militaire (1929-1930), il soutient une thèse en droit, également avec la mention très bien, à la faculté de Paris en 1932. « Sept fois lauréat des facultés de droit de Lyon et de Paris », il a suivi des études aux universités de Heidelberg en 1930 et de Londres en 1931, et s'est vu décerner une bourse de l'Académie de La Haye en 1932 et le titre de Research Fellow au Genève Center en 1937. Sur le plan professionnel, il occupe les fonctions d'avocat stagiaire à la cour d'appel de Lyon en 1928, puis de secrétaire du doyen Henry Berthélemy (1857-1943) de 1930 à 1934 et d'assistant à la faculté de droit de Paris de 1931 à 1934. Reçu premier au concours de conseiller de préfecture et admissible à l'agrégation de droit public en 1934, il renonce à la carrière préfectorale et opte pour l'université, assurant la tâche de chargé de cours à la faculté de droit de Nancy, de 1934 à 1936, puis à celle de Toulouse, en 1937-1938.

Agrégé de droit public en 1938, il est détaché au ministère des Affaires étrangères le 1^{er} janvier 1939 et envoyé au Brésil le 14 mars suivant. Revenu en France sur sa demande pour y assurer son devoir militaire le 16 novembre 1939, il se voit décerner la croix de guerre, en raison de sa tenue au combat, et son commandant le propose pour la Légion d'honneur. Après la signature des armistices franco-allemand et franco-italien de juin 1940, il est démobilisé et repart pour le Rio le 23 octobre 1940, où il reprend son poste de professeur de science politique à l'Université du Brésil. En dépit de sa demande d'engagement dans les Forces françaises libres en novembre 1940, il est « maintenu à son poste universitaire par décision du général de Gaulle (lettre du professeur Cassin du 13 août 1941), avant d'être « appelé à Londres le 16 janvier 1943 par le Comité national français ».

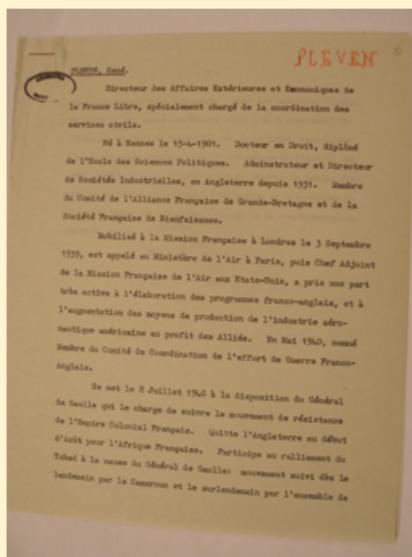
Sur le plan scientifique, il a publié *Survivance de la raison d'État* chez Dalloz en 1932, « L'activité économique des communes devant le fisc » dans la *Revue de science et législation financière* en 1936, « Le statut international de l'Égypte » dans la

⁶ FFL, note annexée à la fiche d'admission de Georges Harcavi, n° 23 977.

⁷ VAE (cr) Émile Chaline et CV (h) Pierre Santarelli, *Historique des Forces navales françaises libres*, tome 3 : « Annuaire biographique des officiers des Forces navales françaises libres », Vincennes, Service historique de la Marine, 1998, p. 267.

Revue de droit international en 1938 et *Essai sur la paix future* à Rio en 1942, traduit en espagnol à Buenos Aires en 1943⁸.

De son côté, le dossier de Louis Gros comprend trois pages manuscrites vraisemblablement autobiographiques. Né le 9 septembre 1907 « à Sighet (ou Sziget), dans le nord de la Transylvanie » hongroise, actuellement Sighetu Marmăției, en Roumanie, il arrive en France le 15 août 1924 et travaille pendant deux ans dans un commerce tout en suivant des cours pour achever ses études secondaires. Sur le conseil du professeur Louis



Première page d'une note sur la biographie de René Plevin conservée dans les fonds Charles de Gaulle, aux Archives nationales, à la cote 3 AG 1/330 (cliché Sylvain Cornil-Frerrot, coll. Archives nationales).

Eisenmann (1869-1937), spécialiste de l'Europe centrale, il passe en 1926 un examen spécial pour obtenir l'équivalence du baccalauréat, puis entreprend des études d'histoire à la Sorbonne. Naturalisé français en 1929, avec des attestations de Louis Eisenmann et de Charles Seignobos (1854-1942), il est licencié en lettres, avec deux mentions, l'une « bien », l'autre « assez bien », et assure un remplacement au lycée Janson de Sailly en 1930.

Parallèlement à ses études, il mène une préparation militaire supérieure (PMS) de deux ans en 1928-1930. S'il peut signaler de bonnes notes en première année, il se montre moins assidu en 1929-1930 en raison de ses examens et la finit au classement dans la catégorie B. Pendant son service militaire (1930-1931), il sert au 31^e bataillon de chasseurs à pied (31^e BCP), à Mulhouse et Belfort. Promu caporal-chef au bout de cinq mois et demi, il est alors nommé instructeur à l'École préliminaire des Andelys et finit sa période comme sergent. De retour à la vie civile, il obtient

le diplôme d'études supérieures en histoire, avec la mention honorable, en « tête de liste sur une centaine de candidats », grâce à un mémoire sur « Adrien de Lezay-Marnésia et la politique du consulat en Europe centrale » qu'il travaillait depuis 1928.

Professeur au lycée français de Prague (1932-1934), il fait une deuxième période militaire en 1933 comme sous-officier interprète à la mission militaire française en Tchécoslovaquie. Inscrit en 1934 au concours de l'agrégation d'histoire, il l'abandonne au printemps 1935, « le ministère de l'Instruction Publique prétendant, pendant des mois, le soumettre aux dispositions d'une loi de juillet 1934 sur les naturalisés, malgré services militaires et civils antérieurs. Par la suite (en avril ou mai 1935), l'Instruction publique le titularise, eu égard à ses services à Prague (code métropolitain) ». La même année, sur le conseil du lieutenant-colonel Julien Flipo (1887-1974), chef d'état-major de la mission militaire à Prague, il passe le concours d'interprète stagiaire en roumain et en hongrois. Puis il assure, pendant trois semaines, en août-septembre 1936, une période volontaire de trois semaines à Strasbourg parmi les interprètes militaires.

De 1936 à 1939, Louis Gros mène des recherches pour le doctorat sur l'histoire de l'Europe centrale sous la direction de Louis Eisenmann, puis, après la mort de ce dernier, sous celle de Henri Hauser (1866-1946), d'André Mazon (1881-1967) et de Pierre Renouvin (1893-1974). S'étendant sur la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Autriche et la Roumanie, celles-ci sont compliquées par la montée des tensions internationales. Sur le plan administratif, il est rattaché au CNRS comme boursier de recherches dans la section Sciences humaines.

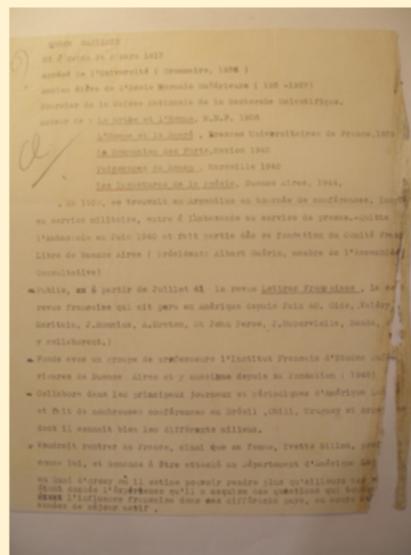
Entre 1936 et 1938, il organise à Prague un cours de perfectionnement à destination des interprètes de réserve, préparé par la mission militaire. En août 1938, lors de la crise des Sudètes, il se rend à Prague, où il est mobilisé pendant une semaine. « Avec beaucoup d'autres Français », il se met à disposition du général Louis-Eugène Faucher (1874-1964), commandant de la mission militaire française, après que celui-ci eut présenté sa démission au gouvernement français, le 23 septembre 1938, « pour s'engager, le cas échéant, dans l'armée tchécoslovaque ».

En 1939, de retour en France, Louis Gros se met en rapport avec l'Association des officiers interprètes, suit des cours de perfectionnement et fait parvenir, par l'intermédiaire de l'association, divers renseignements au 2^e Bureau de l'état-major des armées. Nommé sous-lieutenant interprète en juillet 1939, il mène en août-sep-

tembre un voyage en Hongrie et en Roumanie, avec l'agrément et des instructions de l'état-major, et travaille comme officier de renseignement en Transylvanie durant le mois de septembre.

De retour en France en octobre, des démarches sont commencées afin d'obtenir sa titularisation comme maître de recherches, mais sans « effet pratique du fait de la mobilisation ». Rappelé sous les drapeaux en décembre 1939, il est affecté à l'Office commun des traductions, au 2^e Bureau de l'état-major.

Lors de la débâcle de juin 1940, Louis Gros part pour l'Angleterre et débarque à Plymouth le 25 juin. Les Britanniques l'envoient au camp de Trentham Park, où sont stationnées les troupes du corps expéditionnaire français de Norvège, mais il « déserte » et rejoint le général de Gaulle à Londres. Affecté d'abord auprès du capitaine de Boislambert, il passe sous les ordres du capitaine Lapie et du commandant Hackin aux relations extérieures, et du 2^e Bureau du capitaine Dewavrin, alias « Passy », puis de René Cassin, en 1941⁹. Citons également le dossier de François Marion, qui comprend un « bulletin individuel », une note de René Cassin en date



Note biographique sur Roger Caillois conservée dans les fonds Charles de Gaulle, aux Archives nationales, à la cote 3 AG 4/81 (cliché Sylvain Cornil-Frerrot, coll. Archives nationales).

du 4 février 1941 à l'attention du général Ernest Petit, chef d'état-major du général de Gaulle et trois curriculums vitae, dont un annoté. Né à Sèvres (Seine-et-Oise) le 6 juillet 1912, François, Marie, Adrien Marion est licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de langues classiques et docteur en droit à la faculté de Paris. Affecté au 8^e régiment d'artillerie divisionnaire, à Nancy, lors de son service militaire en 1933-1934, il fait ensuite des

8 AN, 382 AP 54, dossier 3 : « personnel du commissariat à la Justice et à l'Instruction publique », dossier « André Gros ».

9 AN, 382 AP 54, dossier 3 : « personnel du commissariat à la Justice et à l'Instruction publique », dossier « Louis Gros ».

périodes au 8^e RAD et au 40^e régiment d'artillerie nord-africain (40^e RANA) à Toul. Sur le plan professionnel, il devient avocat-conseil juridique international dans l'entreprise de son grand-oncle, Kennerley Hall & Co Paris, après un stage en 1938 chez Denton Hall & Burgin, sollicitors à Londres¹⁰.

Lors du déclenchement de la guerre, radio breveté, François Marion est affecté au 240^e RANA durant la campagne de Sarre, puis muté, au bout de deux mois et demi, à la mission française de liaison, demeurant six semaines en Moselle aux avant-postes britanniques. Promu brigadier le 1^{er} janvier 1940, il est alors affecté à l'état-major de l'artillerie de la 48^e division britannique et envoyé au cours de perfectionnement de l'École de liaison, dont il sort 6^e du classement général, 3^e du classement des artilleurs. Nommé maréchal des logis le 13 mai 1940, il est désigné pour suivre un peloton d'élèves officiers. Toutefois, le déclenchement de l'attaque allemande bouleverse la situation. Suivant la campagne de Belgique à la 48^e division, il est blessé à la cuisse gauche par une bombe à Bergues le 27 mai et évacué vers l'Angleterre où il demeure hospitalisé pendant quatre mois.

À sa sortie, il s'engage dans les Forces françaises libres le 6 novembre 1940. Employé d'abord « à porter la nuit les dépêches du QG sous les bombes »¹¹, suivant le témoignage de René Cassin, François Marion fait la connaissance de ce dernier qui le fait entrer au service juridique du Conseil de défense de l'Empire en janvier 1941, en charge de la rédaction du *Journal officiel de la France Libre*, du secrétariat de l'Ordre de la Libération et du greffe du tribunal de cassation. Chef de bureau au commissariat de la Justice le 29 octobre 1941, puis chef de service le 9 janvier 1943, il est promu aspirant le 2 juillet 1941, sous-lieutenant le 1^{er} octobre suivant et lieutenant à titre définitif le 25 décembre 1942¹².

Par la suite, il accompagne René Cassin à Alger, où il entre au comité juridique, puis devient maître des requêtes au conseil d'État.

La copie non signée d'une lettre adressée

en 1943 au commissaire national à l'Instruction publique s'avère particulièrement instructive pour des enseignants désireux de préparer le CNRD cette année. Quatre membres du personnel du ministère de l'Éducation nationale – enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs – y font l'objet d'une brève présentation. Sur ce nombre, trois d'entre eux figurent parmi les Français Libres homologués après-guerre :

« 2) M. Xavier Trelu (43 ans), agrégé de l'Université, a été demandé par M. [Gabriel] Bounoure pour remplir les fonctions de professeur à l'Institut français de Beyrouth et éventuellement celles d'adjoint de M. Bounoure.

Officier de réserve de la Marine¹³, M. Trelu est arrivé en Grande-Bretagne à la fin du printemps, ayant réussi à traverser la Manche dans un bateau de pêche¹⁴, avec une vingtaine de jeunes gens parmi lesquels plusieurs de ses élèves du lycée de Quimper. – Comme M. Gareau, je manque pour M. Trelu des éléments de jugement nécessaires en ce qui concerne sa valeur professionnelle. De celles-ci, M. Bounoure est sans doute meilleur juge que moi, qui me permets de dire tout le prix que j'attache au caractère de M. Trelu, dont la personnalité attrayante lui vaudra certainement beaucoup de succès au Levant, où j'espère que vous lui accorderez son détachement.

3) Mlle Marie Schnir, qui avait commencé son départ de France en septembre 1941, est arrivée ici au début de mai, après un passage mouvementé par l'Espagne, où elle a connu les rigueurs et les mauvais traitements de diverses prisons, et un séjour de plusieurs mois à Lisbonne¹⁵.

Agrégée d'histoire, Mlle Schnir (36 ans) est directrice de lycées de jeunes filles, ayant été notamment à la tête du lycée de Charleville (1937-1940) et du lycée de jeunes filles du Havre (septembre 1940-septembre 1941). Mlle Schnir possède de grandes qualités d'initiative, voire même de dynamisme, qui semblent certes la désigner pour des fonctions de chef d'établissement et qui paraissent de nature à lui conférer beaucoup de facilités dans l'accomplissement d'une tâche aus-

si délicate.

Le dossier de Mlle Schnir, un peu moins incomplet que celui de ses autres collègues dont il est question plus haut, montrera toute la confiance que l'on peut avoir en son caractère et son expérience. J'ignore s'il y a ou s'il va y avoir des postes vacants dans les directions dans les directions de grands lycées de jeunes filles, mais je crois pouvoir dire que le choix de Mlle Schnir pour des fonctions de ce genre me paraîtrait aussi judicieux qu'opportun, et répondrait aussi aux vœux de l'intéressée elle-même.

4) M. Delage [Robert, François] (35 ans) est inspecteur de l'enseignement primaire et inscrit depuis plus de cinq ans, à la suite de son excellent classement, sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie. En dépit de son jeune âge, il a derrière lui une carrière bien remplie avec des services distingués, en particulier dans la France d'outre-mer. M. Delage a joué un rôle considérable dans le ralliement de Tahiti au mouvement de résistance en 1940¹⁶, et a exercé par la suite diverses fonctions militaires (il est officier de réserve) et civiles, en dernier lieu à Saint-Pierre.

Il paraît, vu les titres et services de M. Delage, indiqué de lui confier un poste soit avec le titre de délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie, soit avec un titre de l'administration centrale. J'estime qu'étant donné son expérience, la sûreté de son jugement et son caractère, M. Delage pourrait rendre de grands services s'il était détaché auprès du commissariat aux Colonies pour y exercer avec le titre ancien ou un nouveau titre même plus modeste, les fonctions d'inspecteur conseil détaché normalement par l'Éducation nationale auprès des colonies et qui était chargé de la liaison entre les deux départements pour toutes les questions concernant l'enseignement dans les colonies¹⁷. »

Sylvain Cornil-Frerrot
Docteur en histoire

Responsable des recherches historiques à la Fondation de la France Libre

¹⁰ Sur Charles Auguste Kennerley-Hall, grand-oncle de François Marion, voir <http://urbanismeamenecy.mennecy.net/wp-content/uploads/Histoire-Kennerley-Hall.pdf>.

¹¹ René Cassin, *Les hommes partis de rien : Le réveil de la France abattue (1940-41)*, Paris, Plon, 1974, p. 236.

¹² AN, 382 AP 54, dossier 3 : « personnel du commissariat à la Justice et à l'Instruction publique », dossier « François Marion ».

¹³ Voir la notice biographique de « Trelu Xavier, Urbain, Marie » dans l'*Annuaire biographique des officiers des Forces navales françaises libres*, p. 572.

¹⁴ La pinasse sardinière Dal'h Mad quitte le port de Tréboul, dans la commune de Douarnenez (Finistère), à l'aube du mardi 6 avril 1943 avec 19 personnes à son bord et atteint les côtes anglaises trois jours plus tard.

¹⁵ Sur son évvasion de France par l'Espagne, voir Émilienne Eychenne, *Les Portes de la liberté : le franchissement clandestin de la frontière espagnole dans les Pyrénées-Orientales de 1939 à 1945*, 1985, p. 230. Arrêtée dans un train en direction de Barcelone, en possession de dollars et de diamants, elle est internée dans les geôles franquistes avant de pouvoir rejoindre Lisbonne, où elle attend plusieurs mois avant de rejoindre l'Angleterre. Sur son arrestation, voir Josep Calvet i Bellera, « Des de l'Alt Empordà à la libèrtat. El pas de refugiats estrangers durant els anys de la segona guerra mundial », *AIEE*, n° 37, 2004, p. 172, et Rose Sala Rose, *La Penúltima frontera : Fugitvos del nazismo en España (1940-1945)*, 2011.

¹⁶ Sur le ralliement de Tahiti, on peut lire le témoignage d'Émile de Curtton, *Tahiti 40 : Récit du ralliement à la France Libre des Établissements français d'Océanie*, Paris, Société des Océanistes, 1973, 176 p. et 60 p. de planches (disponible en ligne sur le site books.openedition.org).

¹⁷ AN, 382 AP 54, dossier 2 : « personnel généralité », lettre de cinq pages au commissaire national à l'Instruction publique, été 1943.